

## Congé maternité=rémunération?

Par **fayevalentine**, le **24/06/2007** à **22:42**

Une salariée qui désire prendre son congé maternité est-elle payée pendant celui-ci?

MERCI

Par **Camille**, le **25/06/2007** à **09:31**

Bonjour,

Oui, mais par la Sécu...

Indemnités journalières selon un calcul savant basé, entre autres, sur la moyenne des derniers salaires, comme pour un arrêt maladie.

S'agissant d'un salaire de remplacement, c'est à déclarer sur sa feuille d'impôts.

Par **fayevalentine**, le **25/06/2007** à **15:35**

Merci pour cette réponse Camille.

Et qu'en est-il du droit au congé parental d'éducation: il n'est pas rémunéré mais la Sécu verse t-elle des indemnités journalières?

Par **Camille**, le **26/06/2007** à **10:01**

Bonjour,

Non, le congé parental est un congé sans solde non rémunéré et non couvert par la Sécu (puisque ce n'est pas lié à une situation pathologique...)(la grossesse, au contraire, étant considérée comme une maladie image not found or type unknown))(au sens de la Sécu, bien sûr ! wink)

Vous voulez un petit truc (que j'ai déjà donné) ?

Quand j'aborde un sujet de ce genre que je ne connais pas bien et que je ne sais pas par où commencer mes recherches, je vais toujours faire un petit tour du côté d'ici...

<http://www.service-public.fr/>

Il y a une foule de fiches très bien faites qui ne rentrent pas trop dans les détails mais qui permettent de "débroussailler le terrain" et qui, surtout, donnent des liens utiles sur ces sujets

(et on peut penser que les infos sont relativement fiables, vu que c'est le portail du gouvernement)

(j'y ai déjà vu des erreurs, plutôt des retards à la mise à jour, mais c'est rarissime)

Soit vous prenez les rubriques Emploi / Travail ou Famille soit vous tapez directement "Congé parental" ou "Congé maternité" dans la zone de recherche en haut.

Rien qu'avec les réponses proposées, vous aurez déjà "du grain à moudre" !

Et justement, en ce moment, sur la colonne de droite, un dossier spécial "Naissance".

Par **fayevalentine**, le **26/06/2007** à **11:32**

Merci Camille, je viens d'ajouter le site à ma liste des Favoris, et en effet c'est très bien fait...